



2023

# Le budget supplémentaire du Syndicat

approuvé par  
le Comité d'administration  
du 26 juin 2023

**SÉANCE DU COMITÉ DU 26 JUIN 2023**

---

**AFFAIRE N° 4**

---

**RAPPORT DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023**

**Le budget supplémentaire 2023 s'élève en dépenses et en recettes à 41,2 millions d'euros, dont 3,4 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 37,8 millions d'euros pour la section d'investissement.**

**Il s'ajoute au budget primitif voté le 6 février 2023 qui s'élevait en dépenses et en recettes à 66,5 millions d'euros, dont 34,9 millions d'euros pour la section de fonctionnement et à 31,6 millions d'euros pour la section d'investissement (délibération n° 23-01 du 6 février 2023).**

**Soit un total de 107,8 millions d'euros, dont 38,3 millions d'euros pour la section de fonctionnement (+ 0 % par rapport à 2022) et 69,5 millions d'euros pour la section d'investissement (+ 64 % par rapport à 2022).**

**Le présent budget est voté avec la reprise des excédents et des restes à réaliser figurant au compte administratif de l'exercice 2022.**

**Section de fonctionnement :**

Le budget de fonctionnement comporte des dépenses supplémentaires de 576 000 euros, décomposées comme suit :

- + 46 000 euros pour les frais d'honoraires d'avocats (6226).
- + 40 000 euros en provision pour dépréciation des actifs circulants (6817).
- + 37 000 euros pour les frais de déplacements et voyages d'études (6251 et 6532).
- + 10 000 euros pour des participations à des séminaires (6288).
- + 10 000 euros liés aux dépenses de formation des agents et des apprentis (6184),
- + 3 000 euros pour la réalisation des déclarations de travaux (6288).
- + 430 000 euros correspondant à des opérations d'annulation de titres sur des exercices antérieurs (673).

Il est procédé à abondement du virement vers la section d'investissement de 2 788 510,14 euros.

**Soit un montant total de dépenses de fonctionnement de 3 364 510,14 euros.**

Les recettes de fonctionnement sont à ajuster comme suit :

- 3 364 510,14 euros d'excédent antérieur reporté. Il s'agit de la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2022 précisé lors du vote du compte administratif (002).

**Soit un montant total de recettes de fonctionnement de : 3 364 510,14 euros.**

### Section d'investissement :

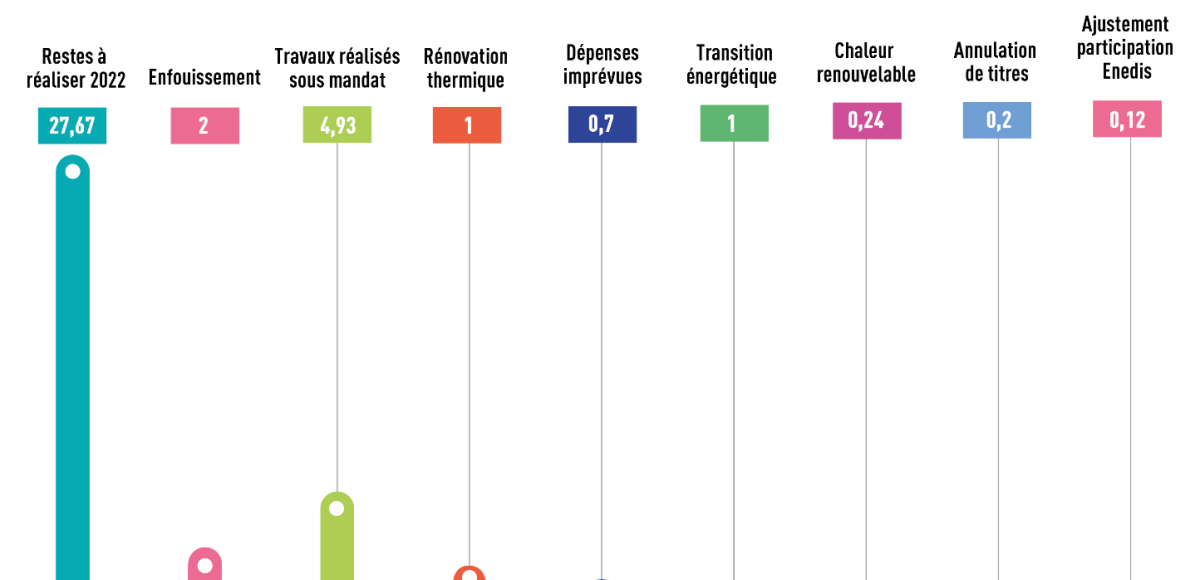
9 748 023,11 euros correspondant à l'excédent d'investissement et 4 712 614,49 euros affecté au compte 1068 sont inscrits en recettes d'investissement. Il s'agit de la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2022.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 37 865 645,49 euros.

Outre les restes à réaliser de l'exercice 2021 pour 27 673 069,74 euros qui sont financés par la capitalisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement du même exercice et les restes à réaliser en recettes de l'exercice 2022, le solde des propositions de dépenses d'investissement s'établit à 10 192 575,75 euros.

### En ce qui concerne les dépenses d'investissement :

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 37,86 M€

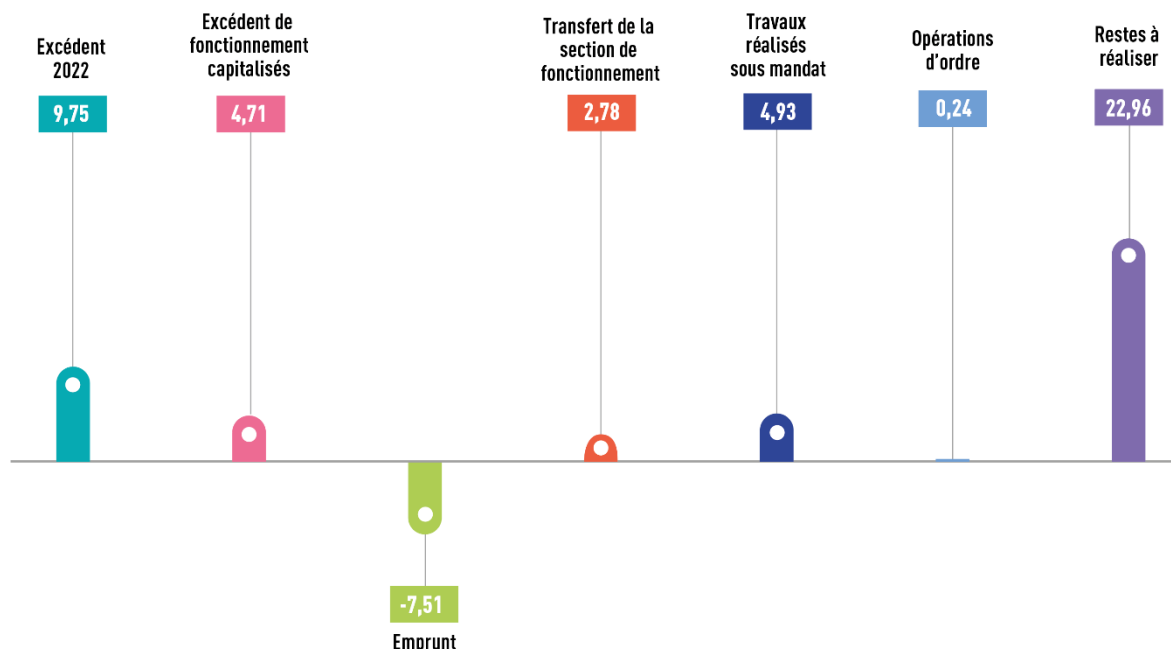


- Les restes à réaliser 2022 pour un montant de 27,67 millions d'euros sont les suivants :
  - Travaux d'enfouissement des réseaux basse tension : 5 658 060,18 euros (compte 2315).
  - Travaux sous mandats : 17 626 073,76 euros (compte 4581).
  - Pose d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) : 1 279 318,93 euros (compte 2315).
  - Études pour le schéma directeur IRVE (2031) 81 000 euros.
  - Études et missions de maîtrise d'œuvre pour l'implantation de panneaux photovoltaïques : 758 542,89 euros (compte 2315).
  - Subventions aux communes : 1 991 170,03 euros (compte 2041482).
  - Coopération décentralisée : 92 500 euros (compte 20421).
  - Équipement et aménagements du Sigeif ; 101 365,32 euros, dont 62 507,12 euros (compte 2051 : logiciels), 20 917,72 euros (compte 2183 : matériel informatique), 15 168 euros pour des frais d'études (compte 2031 : études) et 2 772,48 euros pour le nouvel espace de travail (compte 2315 : installations).
  - Études d'implantation d'une unité de méthanisation dans le port de Gennevilliers en collaboration avec le Syctom : 85 038,63 euros (compte 2031).
- + 4,93 millions d'euros sont inscrits en dépenses et 4,93 millions en recettes financières pour la réalisation des travaux d'enfouissement réalisés par le Sigeif sous mandat de ses communes membres, ce qui porte le budget dédié à ces opérations à 19,93 millions d'euros en dépenses et en recettes. Chaque opération réalisée pour le compte des communes est détaillée dans le budget (compte 4581).
- + 2 millions d'euros ont été ajoutés pour les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité basse tension (compte 2315).
- + 1 million d'euros proposé pour abonder l'enveloppe de l'Appel à manifestation d'intérêt pour la rénovation thermique (2031).
- + 1 million d'euros pour soutenir les projets de transition énergétique (2315).
- + 0,7 million d'euros pour des dépenses d'investissement non prévues (20).
- + 240 000 euros concernent des études portant sur les projets de chaleur renouvelable (compte 2031).
- + 200 000 euros (compte 13248) permettant de réaliser des opérations d'annulation de titres émis sur des années antérieures.
- + 120 000 euros (inscrits aux comptes 2762, en dépenses et en recettes, et au compte 2188 en recettes) – Ajustement du montant correspondant à la participation d'Enedis aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

**Soit un montant total de dépenses de d'investissement de : 37 865 645,49 euros.**

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

**RECETTES D'INVESTISSEMENT : 37,86 M€**



1. Excédent de 2022 reporté (délibération du compte administratif 2022) : + 9,75 millions d'euros (compte 001).
2. Excédents de fonctionnement capitalisés (délibération du compte administratif 2022) : + 4,71 millions d'euros (compte 1068).
3. Restes à réaliser de 22,96 millions d'euros correspondant aux participations d'Enedis pour les travaux d'enfouissement et aux travaux des opérations sous mandat.
4. Transferts de la section de fonctionnement vers la section d'investissement : + 2,78 millions d'euros (compte 021).
5. Recettes financières : voir dépenses d'investissements §2. + 4,93 millions d'euros (compte 4582). Chaque opération réalisée pour le compte des communes est détaillée dans le budget.
6. Opérations patrimoniales au sein de la section d'investissement (voir dépenses d'investissements §9) : 240 000 euros (120 000 euros en 2188 et 120 000 euros en 2762).
7. Retrait du montant d'emprunt inscrit au budget primitif : - 7 514 904,50 millions d'euros (compte 1641).

**Soit un montant total de recettes d'investissement de : 37 865 645,49 euros.**



SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES  
EN ÎLE-DE-FRANCE

---

64 bis, rue de Monceau  
75008 Paris  
Téléphone + 33 (0)1 44 13 92 44  
[www.sigeif.fr](http://www.sigeif.fr)